

Fleurissement . . .

Place aux mille couleurs de l'automne !

** Le soleil de cet été nous a favorisé particulièrement pour le fleurissement de la commune. Nous avons eu de très beaux massifs ainsi que de*

très belles jardinières, surtout celles devant la mairie. Je n'ai eu que des retours positifs de la part des habitants de notre commune ! Merci à vous et surtout à mon comité de fleurissement.

** D'un autre côté, la forêt a beaucoup souffert de cette sécheresse . . . entraînant les attaques de scolytes de plus en plus importantes !*

** Le jury communal est passé le Samedi 27 Juillet, toujours de belles maisons fleuries.*

** La "Route des Villages Fleuris" est passée le Jeudi 1^o Août, nous connaissons les résultats très prochainement. . .*



** Pour les résultats du concours départemental des "villes et villages fleuris", nous avons été classés 6^o sur 12 communes de 301 à 1 000 habitants. . .*

** Et bien sûr n'oublions pas les décorations de Noël qui arrivent à grand pas !!! D'ores et déjà, je vous invite à participer à ces festivités pour le plus grand plaisir des petits et des grands.*

JMG



JEUNES, pensez aux "cartes avantages" :

Les Cartes Jeunes, qui connaissent un beau succès, sont disponibles gratuitement à la MSAP. Les jeunes de moins de 30 ans peuvent bénéficier des avantages de cette carte. A vous d'en profiter sans modération !!!



**Information
Jeunesse**

Aire de Loisirs :

SV

La sécurité de l'aire de loisirs n'est toujours pas réalisée, l'entourage n'étant pas installé !... La pose prévue initialement fin août devait l'être mi-septembre, toujours repoussée et pas encore effectuée !!! Il est certain qu'il est donné à cet installateur une très mauvaise note et qu'à l'avenir, la commune se souviendra de cette attitude !... En attendant, merci de ne pas déplacer les barrières installées !



⇒ **Voyages scolaires** : Les enfants, dont les parents sont aussi en résidence principale sur notre commune, désirant effectuer un voyage d'études scolaires, sont invités à s'adresser à la Maison des Services au Public (MSAP) pour éventuellement bénéficier d'aide et en faire la demande.

SV



Aux Amateurs de Cartes !!!

Envie de passer une après-midi dans la bonne humeur !

N'hésitez pas à venir rejoindre les joueurs de cartes ou autres jeux de société tous les **Jeudis** à la **Salle de Réunions de la Maison des Services au Public de 14h. à 18h.** à partir du **7 novembre 2019** et ainsi former de nouvelles équipes...

**** LOCATION AU PRESBYTÈRE... > AU 24, RUE DE LA VIERGE ****



**Rez de Chaussée - T1 / PMR : n° 01 et 02
Au 2ème étage - T3 : n°21,
Ces 3 logements sont disponibles à la location.**

Pour tous renseignements utiles, merci de vous adresser en Mairie ou à HABITAT 30 à Lure. HC

⇒ TRAVAUX -

L'automne s'installe... un peu de pluie pour nos sources et nos rivières, bel automne à tous.

Voirie :

- ⇒ Une course cycliste est passée sur notre commune en provenance de Miellin, pour se rendre sur la route du Ballon. La route du Fray fortement dégradée par le passage des camions et autres engins de débardage a été remise en état pour l'occasion : du croisement des Boules au pont du Fray.
- ⇒ Une deuxième journée de P.A.T a été réalisée sur les chemins ruraux.
- ⇒ Depuis la route du Ballon, le chemin des Béheurdis est en cours de réhabilitation.
- ⇒ Les places de parking pour handicapés (Église, Foyer Rural, cimetière de Haut du Them) sont tracées... Reste encore les panneaux à poser.



Signalisation :

La commande de panneaux et plaques est passée, ils seront mis en place dès leur réception.

Téléphonie mobile :

Toujours pas de nouvelles qui nous informeraient de l'avancement de la pose des relais. . . , malgré nos relances incessantes !

CL

Forêts : Toujours pas de vente prévue malgré l'augmentation de la destruction de la forêt, comme le dit Jean-Michel, suite à la sécheresse ! **DG**



Comme vous pouvez le constater sur la fiche suivante, **une procédure de reprise**, dans le cadre de la réhabilitation des cimetières va être entreprise. Si votre tombe est marquée soit d'un carré jaune ou rouge, ou les deux, merci de participer à la rencontre au cimetière concerné le **Mardi 12 Novembre 2019**. Je compte sur votre coopération...

HC

**CIME-
TIERES** ⇒

Ad ViTAm

Expertise funéraire, aménagement réhabilitation de nécropole
03.84.688.777 dter@wanadoo.fr

PROCÉDURE DE REPRISE

RÉHABILITATION DES CIMETIÈRES

Conformément au Code Général des Collectivités R.2223-13 alinéa 4, le Maire, avise les familles, par voie d'affichage, qu'une procédure de reprise pour défaut d'entretien de sépulture sera mise en œuvre le :

**Le Mardi 12 Novembre 2019 à 09 h 30
au Cimetière située à Haut du Them (Cim. n°1)**

La liste, affichée à l'entrée principale des cimetières, indique l'emplacement des tombes concernées, résultant d'un défaut d'entretien et le cas échéant, le type de défaut

Défait(s) constaté(s) selon le code couleur :	Mesures à prendre :
 NIVEAU 1 : Propreté Défaut de propreté (noir de pollution) Présence de Mousses, Lichens ou mauvaises herbes envahissantes.	 NIVEAU 1 : Nettoyage, blanchiment, traitement anti-mousse et hydrofuge (Attention, garantie de durabilité minimum 10 ans)
 NIVEAU 2 : (Défaut Structurel, d'étanchéité) -Trappe Accès non étanche, fissurée, cassée. -Monument, ou partie de monument, fendue, cassée ou descellée. Défaut de délimitation -Défaut d'assise, gîte latéral, pointe dangereuse.	 NIVEAU 2 : Étanchéité du caveau, enfeu, chapelle. -Travaux d'assise, remise à l'aplomb. -Scellement de la structure, ou de la stèle. -Suppression des pointes saillantes. - Délimitation de l'emplacement

Rappel :

L'entretien régulier d'une concession est une obligation contractuelle !

"Fleurir n'est pas entretenir"

Les familles, ou les personnes en charge de l'entretien, sont invitées à participer à la réunion publique, où l'autorité municipale, un expert de FINALYS et un officier de police, exposeront la situation, le calendrier et les mesures à prendre pour conserver les tombes.

Pour plus de précision, consultez le livret pédagogique disponible en Mairie ou contacter directement. dter@wanadoo.fr

Le Maire de Haut du Them Château Lambert(70440)

Le 11 Octobre 2019

Le Maire,



Hubert LAUDEL

COMMEMORATIONS PATRIOTIQUES :

LUNDI 11 NOVEMBRE 2019 :

Quarante deux victimes à Haut du Them, cinq à Château Lambert * **Morts Aux Champ D'Honneur** * dont le nom figure sur chacun des monuments, ont endeuillé nos villages respectifs. Que de familles marquées, traumatisées par cette première guerre mondiale ! Nous devons leur rendre hommage au nom de notre **LIBERTE**.

Le programme se déroulera comme suit :

9h00 ~ Rassemblement devant l'église et départ pour Château Lambert.

9h15 ~ Cérémonie au monument aux Morts. Dépôt de gerbe.

10h00 ~ Messe à Servancez.

11h05 ~ Cérémonie au Monument aux Morts de Haut du Them avec dépôt de gerbes.

Appel des Morts 1914-1918.

Lecture du message du ministre des Anciens Combattants.

Salut aux porte-drapeaux.

Verre de l'amitié offert par Mr Le Maire à la Maison des Services au Public.



DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019 :

Nous célébrons le 75^{ème} Anniversaire de la Libération de notre commune survenue le 24 novembre 1944...

8h45 : Sonnerie de Cloches (*renouvelée à 9h15 et 9h45*)

8h45 : Rassemblement devant l'église pour départ à la Croix du Harderet...selon la météo.

9h00: Cérémonie à la Croix.

9h30 : Dépôt de Plaque sur la Tombe d'A. Jeanmougin.

10h00 : Office en notre Église à la mémoire des victimes civiles de la guerre 39-45, avec la participation de l'Harmonie de Ramonechamp.

11h00 : **Mise en place du Défilé** de l'église au monument par la boulangerie selon le protocole : *Groupe des Partisans, La Ramoneçnaisè, Les Porte-Drapeaux, les Pompiers, Les Enfants des écoles, la Municipalité, Les Associations Patriotiques et la Population espérée très nombreuse...*

Cérémonie au Monument aux Morts :

Dépôt de gerbes : une de la Municipalité et autre.

Allocution de Mr Le Maire, Appel des 8 victimes civiles & 1 de Château Lambert : **une bougie** est déposée à chaque nom appelé suivi d'un **lâcher de ballons**.

Minute de silence suivie de la Marseillaise chantée par les enfants,

Chant des partisans par l'Harmonie Ramoneçnaisè,

Remerciements aux Porte-Drapeaux,

Retour au Foyer Rural où sera servi le verre de l'amitié offert par Mr Le Maire.

Merci d'honorer la mémoire de nos anciens disparus pour notre LIBERTE en participant nombreux à cette manifestation du souvenir.





Maison
de services
au public

Maison de Services Au Public

- Un agent d'accueil
- ⇒ Vous écoute et vous informe
 - ⇒ Vous accompagne dans vos démarches
 - ⇒ Vous procure les formulaires nécessaires
 - ⇒ Vous aide à remplir les dossiers
 - ⇒ Vous met en relation avec les opérateurs
 - ⇒ Vous guide dans les téléprocédures

SERVICES GRATUITS

ESPACE DE CONFIDENTIALITE

- ↳ **SOCIAL/FAMILLE/SANTE** : avec CAF—MSA—CPAM CARSAT (service social)
- ↳ **RETRAITE** : Partenariat CARSAT (service Retraite) - MSA
- ↳ **EMPLOI** : Partenariat avec Pôle Emploi - Mission Locale
- ↳ **VIE QUOTIDIENNE** : Accès libre ou accompagné aux téléprocédures ANTS
(Certificat d'immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport)
Aide à la création d'un compte et déclaration des impôts par Internet
- ↳ **AUTRES** : Mise à disposition d'une borne Visio pour les rdv MSA-CAF-Pôle Emploi
Photocopies, impression depuis clé USB, gratuites
Mise à disposition d'un ordinateur avec possibilité d'impression
Carte "avantages jeunes" gratuites pour les jeunes habitant la commune de Haut du Them - Château

Lambert.



A NOTER au CALENDRIER 2020 :

LES VOEUX DU MAIRE seront présentés

le samedi 11 janvier 2020 à 15 heures au Foyer Rural.

Le recensement de la population sur notre commune aura lieu aux dates officielles **du 16 Janvier au 15 Février 2020.**

Le recensement est **obligatoire** depuis le 7 juin 1951, **confidentiel** (rien ne doit être divulgué) **déclaratif** (on ne corrige pas ou on ne modifie pas les informations données par les habitants). Deux agents seront recrutés pour notre commune. Merci de leur réserver un bon accueil.

Pour la **participation obligatoire**, les habitants auront le choix :

- * Soit de répondre au questionnaire papier remis par l'Agent Recenseur,
- * Ou de répondre en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr : simple, rapide, et moins de papier...

A quoi sert un recensement ?

Il permet de déterminer la population officielle de notre commune. De ces chiffres découle l'aide de l'État par la D.G.F., du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au Conseil Municipal et permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 Mars 2020.** Pensez à vous inscrire sur les listes électorales sur le site internet : "www.service-public.fr" Pour tout renseignement s'adresser à la mairie.

Le 9 septembre 2019, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- 024. Décision modificative au budget communal, 3 735€ au 673 & 13 000€ au 1341 DETR ;
- 025. **SIED 70** : Abandon compétence "Chaufferie au bois + réseau" vers la commune de JUSSEY ;
- 026. **Rétrocession** à la commune de la tombe 26 du carré bleu (n°36 du carré 3 - Finalys) ;
- 027. **Location** d'un terrain "Rue de la Libération" pour jardin avec signature d'un bail ;
- 028. Adoption plan de **financement** avec demande de subvention FNADT pour 15 000€ - 2019 ;

IMPORTANT, ce mardi 15 octobre 2019,
le conseil municipal a pris une importante délibération avec
"L'achat du bâtiment et du Fonds de Commerce

du **BAR - RESTAURANT - EPICERIE DU
CENTRE**"

*Pour que soit maintenue cette acti-
vité au centre*

Du village de Haut du Them



*** Dernière minute : Ordures Ménagères ***

Vous avez remarqué que le prix des dernières commandes de bacs pour collecte des ordures ménagères a sérieusement augmenté. C'est un nouveau fournisseur car le dernier avait quelques soucis pour fournir les bacs.

*Il est aussi à prévoir que la collecte des sacs de ces ordures soit effectuée **uniquement dans les bacs appropriés**. Cette mesure risque d'entrer en application au **1er janvier 2020**...*

Déchetterie de Ternuay :

Lieu-dit "Ru Jeannot" (aux Étroitures) - 70270 Ternuay - ☎ **03 84 63 88 45**

Mardi & Jeudi : de 13 h 30 à 18 h - **Samedi : de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.**

Déchetterie de Melisey : Rue du Cimetière - 70270 Melisey - ☎ **03 84 63 27 04 -**

Lundi : de 13 h 30 à 18 h - Mercredi, Vendredi et Samedi : de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Horaires d'hiver applicable du 1^{er} novembre au 29 février.